

République Française  
\*\*\*\*\*  
Meurthe-et-Moselle

**DELIBERATION**  
**BUREAU DELIBERATIF**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 16 MARS 2021**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	11	11 + 1 pouvoir

Date de convocation 10 mars 2021
-------------------------------------

Date d'affichage du compte rendu
----------------------------------

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à dix-huit heures, le bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Laurent TROGRIC**, Président.

**Présents** : **Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIU, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC.**

**Absents** : **Ludovic LEGGERI.**

**Représentés** : **Sébastien POINT par Laurent TROGRIC.**

**Monsieur Laurent TROGRIC** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Attribution d'une subvention au titre du dispositif d'aide à l'hébergement touristique**  
**N° de délibération : 7**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	12	12	0	0	0

**Rapporteur : M. GRANDIEU**

Le conseil de communauté du 26 novembre 2015 a institué un dispositif d'aide à l'hébergement touristique.

Mme Betis et M. Vaccaro ont présenté une demande de financement au titre de l'enveloppe 2020, pour un projet d'installation d'un meublé de tourisme, situé dans l'îlot Aigle à Millery.

Ce projet apporte au territoire une capacité d'hébergement de 4 personnes supplémentaires, en bordure de la Voie Bleue. Les porteurs du projet positionnent cet hébergement vers une clientèle férue de voitures anciennes et des motards, ainsi que vers les cyclotouristes, positionnement qui permet de démarquer l'hébergement. La présence d'un stationnement couvert et sécurisé rend possible le démarchage vers cette clientèle.

Montant du projet : 43 051,61 € TTC

Montant retenu : 35 713,00 € TTC

Montant éligible : 15 000,00 € TTC

Montant de la subvention proposée : 4 500,00 € (plafond)

Après étude du dossier, et considérant que toutes les conditions sont réunies par les demandeurs pour disposer de l'aide, il est proposé d'attribuer une subvention de 4 500 € pour ce projet.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

## Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,**

**ATTRIBUE** une subvention au titre du dispositif d'aide à l'hébergement touristique à Madame Carole Betis et Monsieur Emmanuel Vaccaro pour un montant de 4 500 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an  
susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGR LIC